
Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Octobre 2014

<u>Approbation des s.a.</u>	<u>Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique</u>	<u>Extension d'usage</u>
<u>Nouvelles autorisations provisoires</u>	<u>Non approbation (retrait) de substances actives</u>	<u>Retrait d'usage</u>
<u>Réglementation</u>	<u>Sécurité applicateur</u>	<u>Divers</u>

Approbation des substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Extension d'usage

Consultations publiques

A noter pour les PPAM : Des projets de décisions d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques et d'homologation de matières fertilisantes et supports de culture sont actuellement soumis à la consultation du public pour les produits **ACTARA** et **ALTACOR**.

[>> Lien](#)



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Non approbation (retrait) de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait d'usage

Fin de dérogation

Concernant les PPAM, les dérogations de 120 jours ont pris fin pour l'ASULOX et l'OPTIMO TECH, respectivement les 26 septembre et 13 octobre 2014.

[>> e-phy](#)



Réglementation

Evaluation de risque des substances actives

COS-OGA (CAS -)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active fongicide COS-OGA.

[>> Lien](#)

dazomet (CAS 533-74-4)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active insecticide, fongicide, herbicide et fumigante dazomet (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

imazalil (CAS 35554-44-0)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active fongicide imazalil (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

imidaclopride (CAS 138261-41-3)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active insecticide imidaclopride (risque pour les organismes aquatiques).

[>> Lien](#)

sulfate de fer (CAS 7720-78-7)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active herbicide sulfate de fer (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

“terpenoid blend” QRD-460

(CAS : α -terpinene: 99-86-5; p-cymene: 99-87-6; d-limonene: 5989-27-5)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active insecticide QRD-460.

[>> Lien](#)

Evaluation de risque des substances de base

absinthe – *Artemisia absinthium*

La commission européenne a reçu une demande de l'ITAB pour l'inscription de l'absinthe (*Artemisia absinthium*) en tant que substance de base, pour une utilisation fongicide sur blé et une utilisation nématocide/insecticide sur cultures légumières. Le rapport publié résume les concertations organisées par la commission européenne, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

[>> Lien](#)

tanaisie – *Tanacetum vulgare*

La commission européenne a reçu une demande de l'ITAB pour l'inscription de la tanaisie (*Tanacetum vulgare*) en tant que substance de base, pour une utilisation en tant que répulsif sur vergers, vignes, cultures ornementales et cultures légumières. Le rapport publié résume les concertations organisées par la commission européenne, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

[>> Lien](#)

Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005

abamectine (CAS 71751-41-2) – article 12(1)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Un potentiel risque aigu pour le consommateur a été identifié et certaines informations requises par la réglementation manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif, certaines propositions de LMR doivent encore être étudiées et des mesures de réduction de l'exposition des consommateurs doivent être envisagées.

[>> Lien](#)

haloxyfop-P (CAS 95977-29-0) – article 12(1)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations requises par la réglementation manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif, et certaines propositions de LMR doivent encore être étudiées. De plus, en considérant les LMR du Codex Alimentarius, un éventuel risque chronique pour le consommateur a été identifié.

[>> Lien](#)

Modification des LMR

Règlement N°991/2014

Les LMR des substances actives citées ci-après, viennent d'être adoptées par le présent règlement. La valeur indiquée dans la liste, en gras, correspond à la valeur de la nouvelle LMR, en mg/kg.

- **foséthyl-al** (amandes 75(ft), noix de cajou 75(ft), noisettes 75(ft), noix de Queensland 75(ft), pistaches 75(ft), noix communes 75(ft), fruits à noyau 75(ft), fruits de ronce 75(ft), myrtilles 75(ft), groseilles 75(ft), figues 75(ft), kumquats 75(ft), kakis 75(ft), fruits de la passion 75(ft), papayes 75(ft), grenades 75(ft), aulx 50(ft), haricots 75(ft), pois 75(ft), asperges 50(ft))

ft : LMR applicable jusqu'au 31 décembre 2015. Après cette date, la valeur de 2 ppm sera applicable, sauf si un règlement vient la modifier.

[>> Lien](#)

Proposition de modification des LMR

clofentezine (CAS 74115-24-5)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active acaricide clofentezine sur **cerises, tomates, aubergines, concombres, cornichons et courgettes.**

[>> Lien](#)

fluopicolide (CAS 239110-15-7)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active fongicide fluopicolide sur **choux de Chine**.

[>> Lien](#)

pyraclostrobine (CAS 175013-18-0)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active fongicide pyraclostrobine sur **navets** et **rutabagas**.

[>> Lien](#)



Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Divers

[Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt](#)

La loi d'avenir pour l'agriculture, loi n°2014-1170 vient de paraître au JORF du 14 octobre 2014.

[>> Accéder au texte de loi](#)

[>> Accéder à l'ensemble du dossier législatif – LegiFrance.gouv.fr](#)



Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).

Recommander la veille réglementaire Terre d'Innovation, [cliquez ici](#).